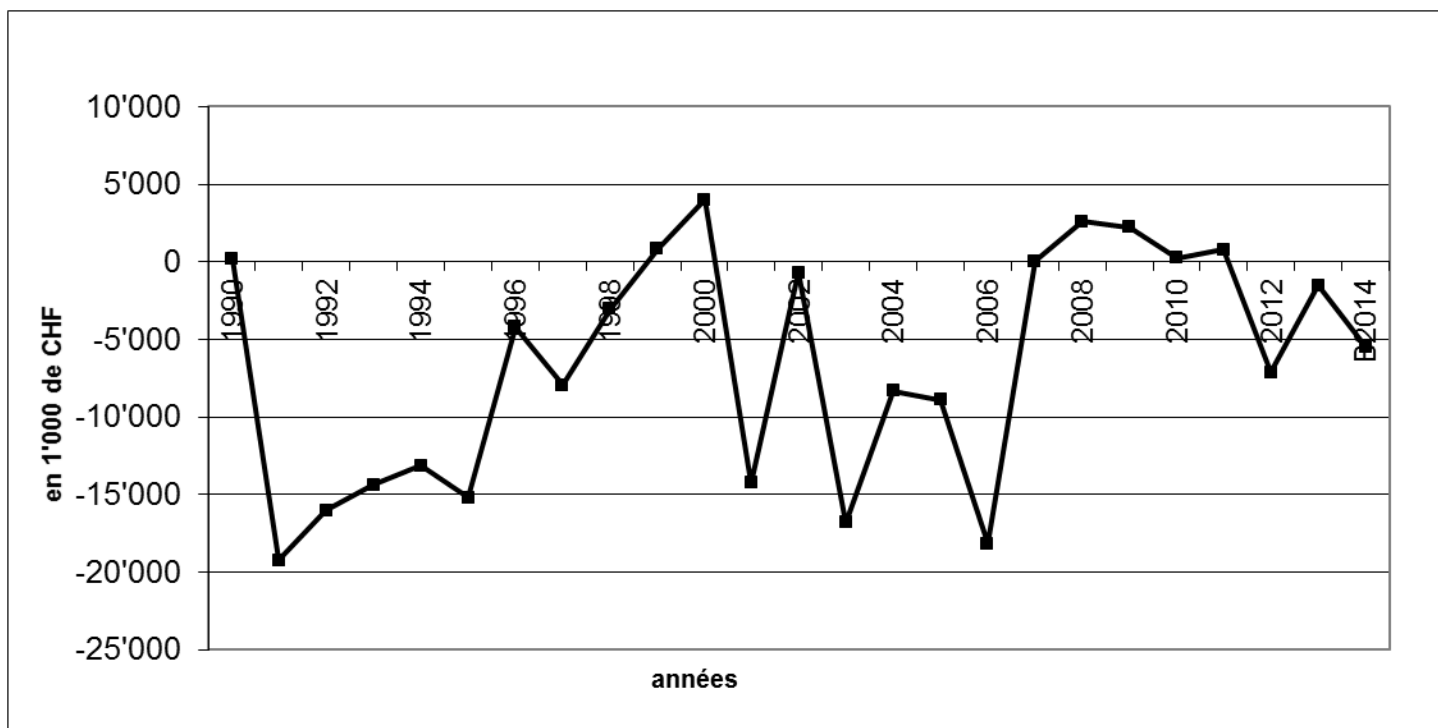


OPTI-MA

**Un projet pour restaurer
l'équilibre des finances cantonales**

Le contexte

Evolution du compte de résultat (sans éléments extraordinaires)



Remarques:

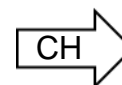
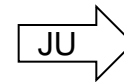
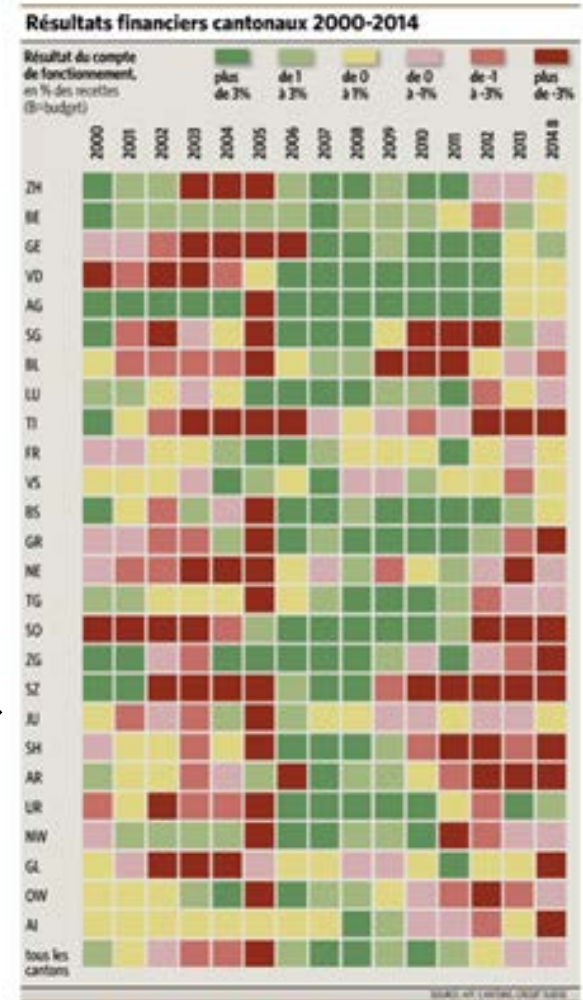
- Les effets extraordinaires suivants ont été neutralisés: recapitalisation BCJ en 1997, actions FMB en 2004, or BNS en 2005;

«Depuis 2012, les cantons redécouvrent les années de vaches maigres»

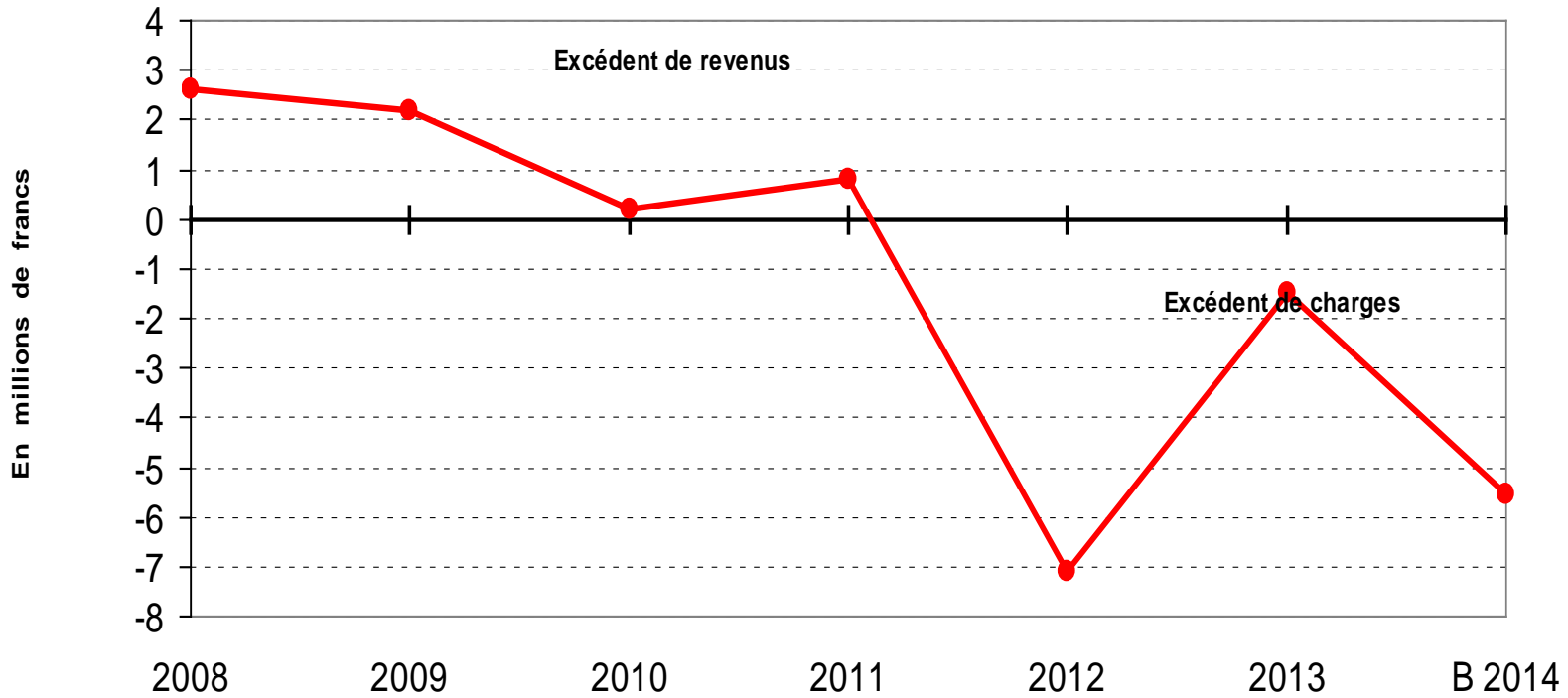
Le Temps – 25 avril 2014

- Réduction puis suspension des versements de la BNS
- Recapitalisation des caisses de pensions
- Réformes fiscales
- Nouvelle réglementation du financement des traitements hospitaliers
- «...le tournant a été l'exercice 2012. En 2013 seize cantons ont enregistré un résultat négatif (...). Plusieurs ont lancé des programmes d'allègement budgétaire»

(Cet article a été rédigé avec les sources de AFF, Cantons et Crédit Suisse)



2012 : retournement de situation également pour le Jura



Perspectives à venir (jusqu'en 2018)

Élément financièrement favorable

- Entreprises jurassiennes (impôts personnes morales)

Élément financièrement stable

- Impôts des personnes physiques (stables malgré la conjoncture)

Éléments financièrement défavorables (soudains et/ou importants)

- Absence de versements de la BNS (5.9 millions -info en janvier 2014)
- FAIF (5 à 7 millions dès 2016, votation fédérale en février 2014)
- Péréquation financière RPT (consultation projet du Conseil fédéral en mars 2014 et perspectives en lien avec l'amélioration économique du Canton)
- Réforme des entreprises III
- Charges sociales soumises à répartition avec les communes (crèches, aide sociale, prestations complémentaires)
- Projets d'investissements aux conséquences sur le compte de résultat (Créa, Jurassica, prisons)
- Evolution des effectifs

La méthode de travail

- Etablissement d'une liste de mesures d'économies possibles
- Sélection et validation des mesures par le Gouvernement selon différents critères
 - contraintes légales
 - qui prend la décision ?
 - faisabilité
 - capacité d'adhésion
- Information régulière aux chef-fe-s de service et au personnel de la fonction publique
- Débat sur les mesures au sein de la Table ronde réunissant les représentants du Gouvernement et des principaux partis politiques présents au Parlement (cohérence politique)

Mesure écartée après examen: baisse générale des salaires

Les charges totales du personnel sont en légère augmentation:
260.9 millions de francs au budget 2014 (257.8 millions en 2013).

- Effets de la recapitalisation de la caisse de pensions
- Contributions de solidarité par le passé
- Participation du personnel lors du passage de 42 à 40 heures – mise en œuvre différenciée pour la fonction publique et les enseignants
- Le salaire moyen de la fonction publique jurassienne représente 90 à 95% du salaire moyen de la fonction publique en Suisse

Autre mesure écartée : augmentation générale des impôts

Une augmentation de 0,1 point de quotité représente 7 à 10 millions de francs supplémentaires par année.

- Le Jura figure déjà parmi les cantons où la fiscalité est la plus élevée
- Différentes baisses fiscales ont été votées par le peuple ou le Parlement
- La réforme de l'impôt des entreprises III prévoit une baisse des taux d'imposition. Le Jura se devra de rester compétitif vis-à-vis de ses voisins
- En revanche une mesure prévoit de suspendre en 2015 la baisse fiscale linéaire de 1% prévue jusqu'en 2020 et de la reporter de 2016 à 2021

Les mesures

- Les mesures concernent tous les domaines d'activité
- La contribution de chaque département est équitable mais il n'a pas été recherché d'équilibre parfait (par exemple x% d'économie par département)
- Les variations dépendent de la structure des départements et de choix politiques
- Les grands domaines d'activités dévolus à l'Etat que sont la formation, la santé, l'action sociale, les transports et l'administration générale, qui représentent environ 90% des charges, contribuent au rétablissement de l'équilibre des finances.

Potentiel d'économies

Quelles que soient les mesures retenues, elles toucheront, comme dans d'autres cantons, les principaux domaines suivants (80 % du budget 2014).

Les **3 premiers domaines représentent 65 % du budget**

Domaines	Budget 2014 En %
Formation	28,9
Prévoyance sociale	20,6
Santé	15,3
Trafic	7,9
Administration générale	6,0

Vue d'ensemble des mesures d'économie

Montants exprimés en milliers de francs Base de référence des économies: budget 2014		BUDGET 2014 CHARGES TOTALES	BUDGET 2014 CHARGES NON REDISTRIBUEES	NOMBRE MESURES	MONTANTS DES ECONOMIES	ECONOMIES EN % SUR CHARGES TOTALES 2014	ECONOMIES EN % SUR CHARGES NON REDISTRIBUEES 2014
CHA	Chancellerie d'Etat	8'883	8'883	10	883	9.9%	9.9%
DSA	Département de la santé, des affaires sociales, du personnel et des communes	286'312	285'812	34	10'959	3.8%	3.8%
DEC	Département de l'économie et de la coopération	154'598	52'438	17	2'315	1.5%	4.4%
DEE	Département de l'environnement et de l'équipement	79'387	77'233	19	3'744	4.7%	4.8%
DFCS	Département de la formation, de la culture et des sports	231'414	230'884	34	8'960	3.9%	3.9%
DFJP	Département des finances, de la justice et de la police	152'677	139'274	27	8'529	5.6%	6.1%
	Totaux mesures proposées	913'271	794'524	141	35'390	3.9%	4.5%

Vue d'ensemble des mesures d'économie

<i>Montants exprimés en milliers de francs</i> <i>Base de référence des économies: budget 2014</i>		MONTANT (kCHF) ECONOMIES 2015	MONTANT (kCHF) ECONOMIES 2016	MONTANT (kCHF) ECONOMIES 2017	MONTANT (kCHF) ECONOMIES 2018
CHA	Chancellerie d'Etat	314	711	711	883
DSA	Département de la santé, des affaires sociales, du personnel et des communes	3'928	7'646	10'259	10'959
DEC	Département de l'économie et de la coopération	1'118	1'808	2'165	2'315
DEE	Département de l'environnement et de l'équipement	1'297	3'374	3'744	3'744
DFCS	Département de la formation, de la culture et des sports	3'976	7'022	8'293	8'960
DFJP	Département des finances, de la justice et de la police	3'764	7'099	8'454	8'529
	Totaux mesures proposées	14'397	27'661	33'625	35'390

Les mesures

Le Gouvernement a retenu cinq types de mesures :

- La réduction de prestations
- L'action sur les structures administratives
- La baisse de subventions
- L'introduction de nouvelles règles de gestion interne
- La réduction des mandats externes
- L'introduction de nouvelles recettes

Les mesures

- Administration: réduction de prestations, réforme des structures, nouvelles règles internes. Réduction de l'ordre de 50 EPT
- Formation: dans le domaine de la scolarité obligatoire, application restrictive des bases légales pour les ouvertures et fermetures de classes et l'organisation scolaire; dans le domaine post-obligatoire, différentes priorités en matière d'organisation, ouvertures ou fermetures de cours et de filières; d'une manière générale, adaptation de la mise en œuvre de l'allègement pour raison d'âge; réduction de l'ordre de 40 EPT.
- Autorités judiciaires: mission d'économiser 5% des charges de fonctionnement.
- Communes: le programme OPTI-MA a un effet neutre sur les finances communales, les effets générés par la baisse des charges soumis à répartition étant compensés par l'adoption d'une nouvelle clé de répartition de l'impôt des frontaliers.
- Institutions subventionnées: réduction des subventions

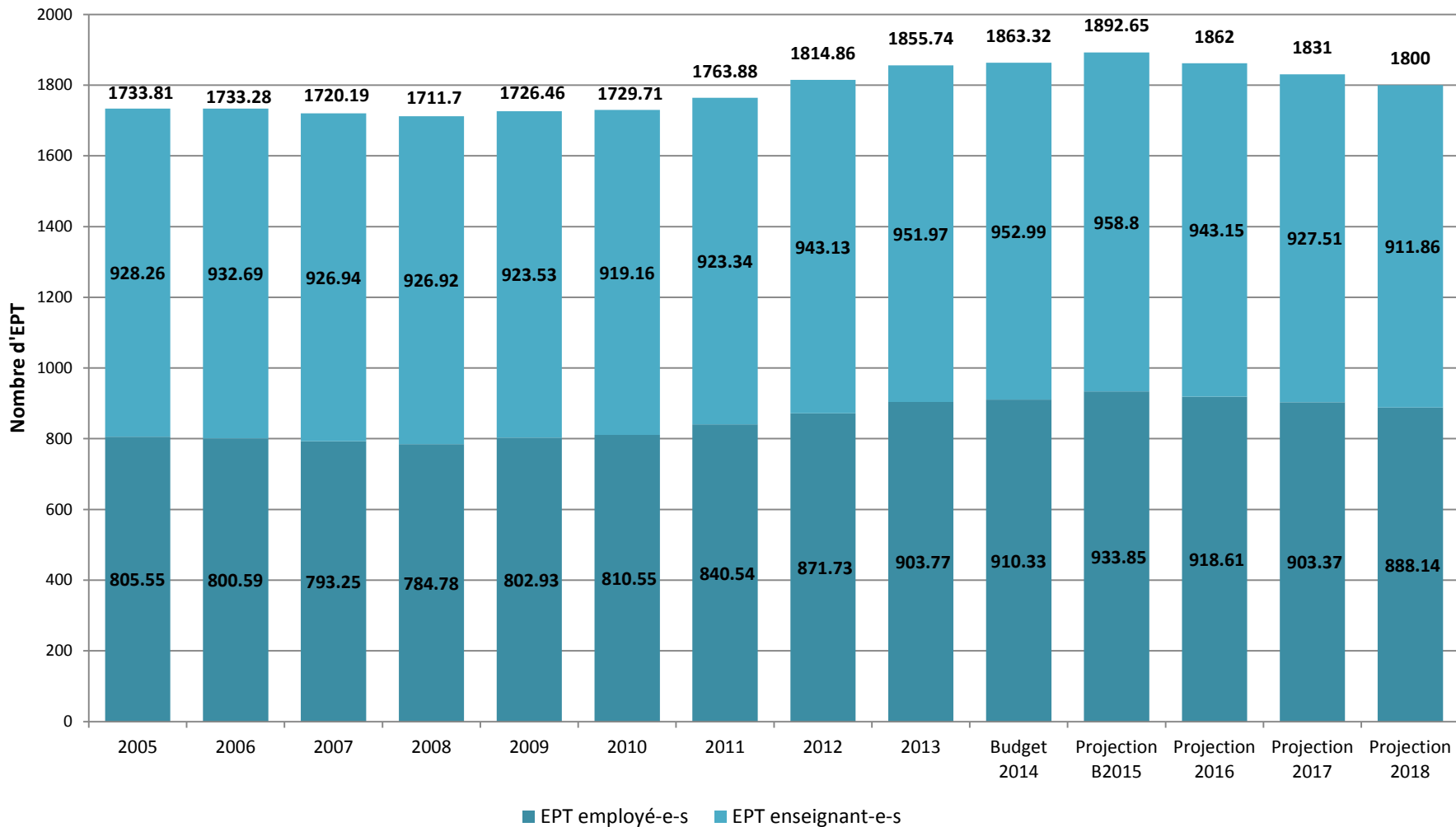
Pistes supplémentaires

En plus des mesures, le Gouvernement a retenu un certain nombre de pistes d'économies non encore chiffrées, par exemple:

- Emolument forfaitaire de 50.- en cas de procédure d'opposition
- Centralisation de certaines fonctions transversales et désenchevêtrement de tâches
- Concentration géographique de certaines unités
- Renforcement de l'e-guichet

Les incidences sur le personnel

Evolution des effectifs



Les incidences sur le personnel

Nombre de postes concernés: environ 90 EPT, dont

- 17 EPT en âge de prendre une retraite (anticipée ou non)
- 58 EPT concernés par une suppression de poste partielle
- 15 EPT concernés par une suppression de poste complète

Consultation de la Coordination des syndicats de la fonction publique (CDS) (LPer, art. 96 al.3.)

Pour les personnes touchées par une mesure OPTI-MA:

- Les mutations internes sont privilégiées
- Les mutations et départs à la retraite sont mis à profit
- La priorité leur est accordée lors de futurs recrutements

Des licenciements ne peuvent être totalement exclus.

La mise en œuvre et le suivi du projet

Mise en œuvre le plus rapidement possible – effets attendus dans le budget 2015 déjà

- Comité de suivi des mesures OPTI-MA (interne à l'administration)
 - présidé par le ministre des Finances
 - un représentant par département
- Point de situation trimestriel par le Gouvernement
- Points de situation réguliers au Parlement (examen des budgets et comptes)

MERCI de votre attention